



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 8 avril 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2025/03 de la Municipalité, du 13 février 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 8'864'000.- pour financer le renforcement du parking de la Riponne tel que décrits dans le présent préavis ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement sur la rubrique 331 du Service de l'urbanisme ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'intérêts sur la rubrique 390 du Service de l'urbanisme.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi huit avril deux mille vingt-cinq

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 8 avril 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2023/16 de la Municipalité, du 23 mars 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse au postulat de Mme Françoise Piron et consorts : « Visons la parité dans tous les secteurs de l'administration communale ».
2. d'adopter la réponse au postulat de Mme Françoise Piron et consorts : « Pour favoriser le développement des postes à deux - job-sharing ou top-sharing - et du télétravail à la Ville » ;
3. d'adopter la réponse au postulat de Mme Eliane Aubert : « Pour étudier l'introduction du coworking dans l'administration lausannoise » ;
4. d'adopter la réponse au postulat de Mme Françoise Piron et consorts : « Pour l'adoption par la Municipalité de Lausanne d'un « Plan d'actions urgence climat au travail ! » » ;
5. d'adopter la réponse au postulat de Mme Laura Manzoni et consorts : « Un 13^{ème} salaire pour tout le personnel auxiliaire et mensualisé de la Ville de Lausanne ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi huit avril deux mille vingt-cinq

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 8 avril 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Pauline Blanc : « *Quelle égalité salariale au sein de l'administration lausannoise ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

la résolution de l'interpellatrice disant :

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité examine en détail les résultats de l'enquête menée afin de déterminer plus précisément si les inégalités salariales reposent effectivement sur des motifs objectifs ou non, soit de pouvoir examiner les résultats de l'enquête en dehors des éléments potentiellement objectifs tels que les indemnités perçues

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi huit avril deux mille vingt-cinq

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 8 avril 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2021/11 de la Municipalité, du 4 février 2021 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse au postulat de Mme Florence Germond : « Pour un renforcement de la prise en charge extra-scolaire des écolières et écoliers de 5e et 6e année primaire » ;
2. d'approuver la réponse au postulat de M. Manuel Donzé : « Les devoirs surveillés à Lausanne : va-t-on vers une dégradation des conditions de ces prestations ? ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi huit avril deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 8 avril 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2024/02 de la Municipalité, du 1^{er} février 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. José Martinho et consorts : « Smartvote à chaque élection communale » ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Louis Dana et consorts : « Vote dès 16 ans : Lausanne doit prendre les devants ! » ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Christine Goumaz et consorts : « Vote par procuration » ;
4. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Anouck Saugy : « Bureaux de vote : intégrons nos jeunes ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi huit avril deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 8 avril 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Séverine Graff et consorts : « *Contre la culture du silence autour de l'inceste* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi huit avril deux mille vingt-cinq

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 8 avril 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Olivia Fahmy et consorts : « *Pour une exigence de formation contre le harcèlement et les discriminations et des procédures claires pour la prévention et la prise en charge de situations discriminantes au sein des institutions (sportives, culturelles, sociales) subventionnées par la Ville de Lausanne* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi huit avril deux mille vingt-cinq

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 8 avril 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Ilias PANCHARD et crts: «Pour renforcer la prévention du tabagisme : des actions à destination des adultes fumeurs et non-fumeurs» ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi huit avril deux mille vingt-cinq

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 8 avril 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Olivier Bloch et consorts: « *Feu vert pour des abris de transport public végétalisés* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi huit avril deux mille vingt-cinq

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 8 avril 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Sarah NEUMANN : « Des familles sans chef-fes » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi huit avril deux mille vingt-cinq

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 8 avril 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Gaelle Mieli et consorts : « *Récupération et recyclage des vêtements en ville de Lausanne : pour une amélioration des pratiques et une prise de conscience collective !* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi huit avril deux mille vingt-cinq

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 8 avril 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Olivier Bloch et consorts : « *À Beaulieu, on lave plus blanc que blanc mais à quel prix ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi huit avril deux mille vingt-cinq

Le président :

Le secrétaire :





EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 8 avril 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Léonie KOVALIV (EàG) et consorts : « Ecoquartier des Plaines-du-Loup : les quartiers voisins ne doivent pas être oubliés » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

les résolutions de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal invite la Municipalité à agir rapidement pour combler la perte d'infrastructures (locaux associatifs et de terrains de sport) dans les quartiers jouxtant l'écoquartier des Plaines du loup, en proposant notamment des solutions pour combler la disparition de certaines infrastructures et prestations à la population »

« Le Conseil communal invite la Municipalité à collaborer étroitement avec les TL, afin de répondre efficacement aux problèmes de saturation des bus et d'assurer une mobilité de qualité pour toutes et tous »

« Le Conseil communal invite la Municipalité à mettre en place davantage de moyens pour favoriser la cohabitation entre les nouveaux quartiers aux Plaines du loup et ceux existants de longue date, et ce, dans un esprit de solidarité et de mixité sociale »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi huit avril deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 8 avril 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « *Verdict historique de la CEDH sur le climat : quels impacts pour Lausanne et ses habitant-e-s ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité communique à la Confédération son appréciation positive du jugement de la CEDH et l'importance de renforcer les actions en matière climatique au niveau fédéral »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité réponde à la consultation fédérale sur le programme d'économies de la Confédération en recommandant l'abandon desdites mesures, en particulier celles relevant de la protection du climat (programme Bâtiments, trains de nuit, transports publics, etc.). »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi huit avril deux mille vingt-cinq

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 8 avril 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Ariane Morin et consorts : « *Le soutien à la culture doit-il se dissoudre dans le bénévolat ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi huit avril deux mille vingt-cinq

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 8 avril 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « *Comment la Municipalité peut-elle agir contre les collages d'autocollants de club de football sur le chemin des « supporters » ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi huit avril deux mille vingt-cinq

Le président :



Le secrétaire :